

Pierre CABROL

Maître de conférences de Droit privé  
à l'IUT Michel de Montaigne Bordeaux 3 (France)

(2022)

“Révolution française :  
Sur l'Adresse au Roi,  
lue par le Comte de Mirabeau,  
et adoptée par l'Assemblée Nationale  
dans la séance du 9 juillet 1789.”

Collection “Révolution française”

**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**  
CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Un document produit en version numérique par Pierre Cabrol,  
bénévole, Docteur en droit privé, Maître de conférences de Droit privé à l’IUT  
Michel de Montaigne Bordeaux 3 (France)  
Courriel: Pierre Cabrol : [cabrolpierre@gmail.com](mailto:cabrolpierre@gmail.com)  
Publications en ligne dans Les Classiques des sciences sociales :  
[http://classiques.uqac.ca/contemporains/cabrol\\_pierre/cabrol\\_pierre.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/cabrol_pierre/cabrol_pierre.html)

Pierre CABROL

**“Révolution française : Sur l’Adresse au Roi, lue par le Comte de Mirabeau, et adoptée par l’Assemblée Nationale dans la séance du 9 juillet 1789.”**

Chicoutimi : Les Classiques des sciences sociales, un texte inédit,  
décembre 2022, 16 pp.

M. Cabrol nous a accordé son autorisation de diffuser en accès libre à tous ce  
texte dans Les Classiques des sciences sociales le 4 décembre 2022.



Courriels : Pierre Cabrol : [cabrolpierre@gmail.com](mailto:cabrolpierre@gmail.com)

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique digitalisée — pour la première fois— et révisée par Pierre  
Cabrol et mise en page finale réalisée avec le traitement de textes Microsoft  
Word 2008 pour Macintosh par Jean-Marie Tremblay.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

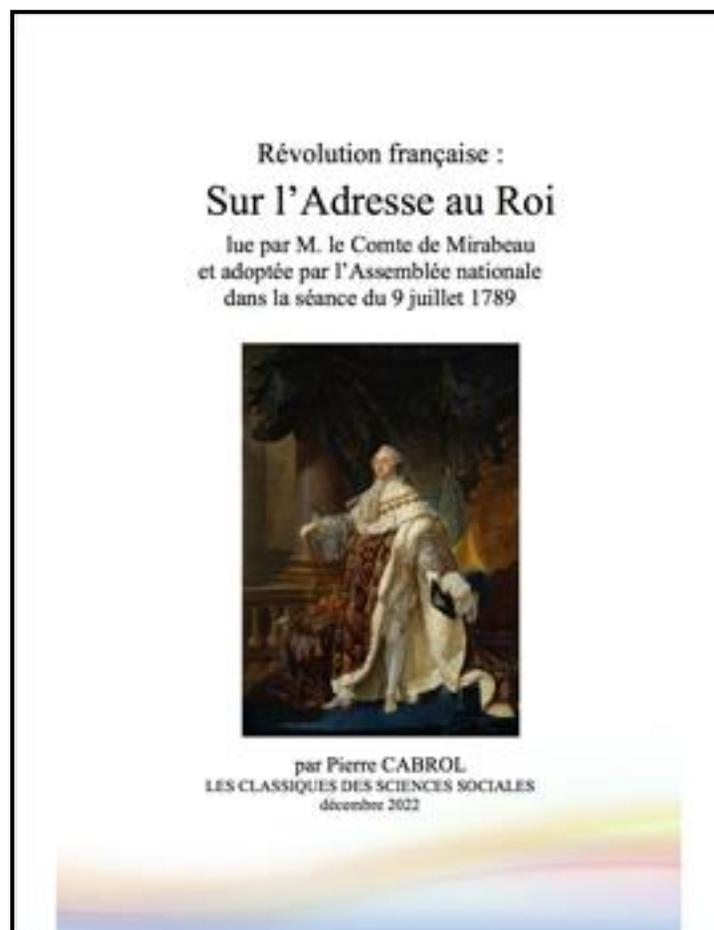
Édition numérique réalisée le 26 décembre 2022 à Chicoutimi, Québec.



**Pierre CABROL**

Maître de conférences de Droit privé  
à l’IUT Michel de Montaigne Bordeaux 3 (France)et

“Révolution française : Sur l’Adresse au Roi,  
lue par le Comte de Mirabeau, et adoptée  
par l’Assemblée Nationale dans la séance  
du 9 juillet 1789.”



Chicoutimi : Les Classiques des sciences sociales, un texte inédit,  
décembre 2022, 16 pp.

## Pierre CABROL

Maître de conférences de Droit privé  
à l’IUT Michel de Montaigne Bordeaux 3 (France)et

### “Révolution française : Sur l’Adresse au Roi, lue par le Comte de Mirabeau, et adoptée par l’Assemblée Nationale dans la séance du 9 juillet 1789.”

Chicoutimi : Les Classiques des sciences sociales, un texte inédit,  
décembre 2022, 16 pp.

L’année 1789 voit culminer à Paris la disette créée, depuis 1787, outre par de mauvaises récoltes <sup>1</sup>, par la spéculation entraînée par les lois sur la libre circulation des grains. Elle ne peut qu’aggraver la fermentation populaire entretenue dans la capitale, voire orchestrée <sup>2</sup>. Par qui ? De multiples intérêts s’affrontent. Le gros des révolutionnaires, groupés autour de Mirabeau et de Mounier, espèrent en l’avènement d’une monarchie constitutionnelle. Quelques exaltés, déjà, souhaitent aller plus loin. Le duc d’Orléans, encouragé par ses familiers, rêve d’un grand destin. Une grande partie de la Cour complotte avec la Reine et le comte d’Artois, frère du Roi, en vue du retour à la monarchie absolue. L’Angleterre, enfin, se réjouit d’événements de nature à affaiblir un état rival, voire y prête la main.

---

<sup>1</sup> « Une grêle du 13 juillet (1788) avait dévasté les récoltes. ... Depuis le cruel hiver qui suivit les désastres de Louis XIV, et qui immortalisa la charité de Fénelon, on n’en avait pas vu de plus rigoureux que celui de 88 à 89. ... On avait vu accourir de tous les points de la France une quantité de vagabonds sans profession et sans ressources, qui étalaient, de Versailles à Paris, leur misère et leur nudité » ; Adolphe Thiers, Histoire de la Révolution Française, Paris, Furnes, 1846, quatorzième édition, volume 1, page 31.

<sup>2</sup> « L’histoire, sans désigner aucun nom, peut assurer du moins que l’or a été répandu » ; Adolphe Thiers, ouv. Préc., page 67.

Les fidèles du duc d'Orléans ont formé à Montrouge un conciliabule<sup>3</sup> tenu au fait heure par heure, par ses intelligences au sein des courtisans ou à prix d'argent<sup>4</sup>, de ce que trame la Cour. Les révolutionnaires de tous bords se rencontrent au club Breton<sup>5</sup>, tout aussi bien renseigné que le conciliabule de Montrouge. De son côté, le parti de la contre-révolution, c'est-à-dire le parti de la Reine<sup>6</sup>, trame de sombres projets. Les conjurés veulent noyer la révolution naissante dans le sang.

Leur plan se précise dans le courant du mois de juin. Une liste de personnes à exécuter a été dressée. Elle vise aussi bien le duc d'Orléans que les meneurs des partis révolutionnaires, y compris les partisans d'une monarchie constitutionnelle à l'anglaise. L'ordre de fabriquer cent millions de billets d'Etat, pour faire face aux dépenses, a même été donné, ce qui témoigne d'un commencement d'exécution, ou à tout le moins d'un acte préparatoire<sup>7</sup>.

La Cour, inconsciente ou trop infatuée de son importance pour prêter attention à ce qui se passe au dehors, ourdit son complot sans s'inquiéter du fait que le moindre de ses projets est immédiatement dévoilé. Trop sûrs du succès de leurs menées, certains membres de la

---

<sup>3</sup> « La figuraient, et le comte de Genlis, marquis de Sillery, et de Latouche. La dominait sourdement Choderlos de Laclos... » ; L. Blanc, « Histoire de la Révolution Française », Paris, Docks de la librairie, tome second, s.d., p. 130.

<sup>4</sup> Par des domestiques qui décachetaient les lettres qui leurs étaient confiées pour les copier.

<sup>5</sup> « Qui comptait à cette époque, parmi ses habitués, Buzot, Lanjuinais, l'abbé Grégoire, Robespierre, et qui confinait au peuple » ; L. Blanc, ouv. Préc., p. 130.

<sup>6</sup> Encore appelé le parti de la Cour.

<sup>7</sup> Le droit pénal contemporain distingue l'acte préparatoire et le commencement d'exécution. L'acte préparatoire facilite la commission de l'infraction. Le commencement d'exécution « *tend directement à l'infraction avec l'intention de la commettre* ». Les deux sont parfois difficiles à distinguer. Si la contre-révolution était considérée comme un acte pénalement punissable, fabriquer des billets pour payer les dépenses serait certainement considéré comme un acte préparatoire. Le commencement d'exécution supposerait que l'on fasse usage de ces billets pour rendre la contre-révolution effective.

conjurait multipliait les insolences et les provocations <sup>8</sup>, sans compter de multiples imprudences <sup>9</sup> et fanfaronnades <sup>10</sup>. L'inconscience de certains va jusqu'à encourager la publication de libelles menaçant ouvertement les révolutionnaires <sup>11</sup>.

Forte de son emprise sur le Roi, la Reine a convaincu celui-ci de rappeler aux environs de Paris et dans la capitale même une douzaine de régiments, pour l'essentiel composés de troupes étrangères au service de la France. Au début du mois de juillet, l'arrivée aux abords de la capitale <sup>12</sup> de ces troupes étrangères porte l'inquiétude populaire à son paroxysme : « *Le 8 juillet, le régiment Royal-Allemand, commandé par le prince de Lambesc, était venu camper dans le jardin de la Muette ; huit canons avaient été placés à Sèvres, où les passants étaient reçus, la nuit, comme des ennemis ; à Versailles, on avait vu paraître*

<sup>8</sup> « Au sein de l'Assemblée, affectant de laisser vide leur place de législateur, certains députés nobles allaient s'asseoir parmi la foule, en simples curieux, l'ironie sur les lèvres » ; L. Blanc, ouv. préc., p. 130.

<sup>9</sup> « On cita des propos étranges échappés à l'abbé de Vermond au milieu des fumées du vin » ; L. Blanc, ouv. préc., p. 130.

<sup>10</sup> « Les échos de l'Œil-de-bœuf répétèrent des menaces proférées, disait-on, par le prince d'Hénin et le duc de la Trémouille ; on parla non sans inquiétude des comités secrets du comte de Flahaut au Louvre » ; L. Blanc, ouv. préc., p. 130.

<sup>11</sup> « Des libelles parurent qui annonçaient les espérances de la Cour en des termes d'une outrageante gaité. Dans un de ces libelles ayant forme de litanies, on lut : « D'Artois, exaucez-nous ; reine des français, n'abandonnez pas votre époux ; Barnave, pendez-vous ; Lafayette, montrez-vous ; de Caylus, continuez ; duc d'Orléans, tremblez ; clergé, réunissez-vous ; noblesse, vengez-vous ; de nos ennemis, des Necker, des Mirabeau, des Target, des Le Chapelier, des archevêques de Bordeaux, des monstres de l'Assemblée, délivrez-nous, notre Roi ! » ; L. Blanc, ouv. préc., p. 131.

<sup>12</sup> En quelques jours, « un vaste champ de bataille s'étendit autour de cette capitale du monde intelligent, Paris. Ici les régiments de Provence et de Vintimille, là Royal-Cravate, Helmstadt, Royal-Pologne ; ailleurs, Salis-Samadé, Château-Vieux, Diesbach, Berchiny, Esterhazy. Qui le croirait ? On voulut placer du canon dans un jardin qui avoisinait la salle des Etats : sacrilège projet que la crainte d'être trahi par le propriétaire avant l'exécution fit seule abandonner » ; L. Blanc, ouv. préc., p. 131.

*un régiment de hussards qui, odieux aux gardes françaises, odieux au peuple, ensanglantaient la ville agitée par leurs querelles* <sup>13</sup> ».

Malheureusement pour la réussite de ses projets, la Reine, aigrie par la multitude de libelles injurieux que lui a valu « l'affaire du collier », a mal placé sa confiance. Son complot est voué à l'échec car les principaux exécutants <sup>14</sup> ont été mal choisis. Son homme de confiance, Breteuil, qui est censé être le cerveau de l'entreprise, n'est qu'un matamore <sup>15</sup>. Le maréchal de Broglie, qui doit commander l'exécution, est un valeureux guerrier, mais il est trop âgé pour mener à bien une telle entreprise et ses capacités militaires sont sujettes à caution <sup>16</sup>. La tête

<sup>13</sup> « Déjà, disait-on, 35 000 hommes étaient répartis entre Paris et Versailles ; on en attendait 20 000, que des trains d'artillerie devaient suivre » ; L. Blanc, ouv. préc., p. 130.

<sup>14</sup> Les deux manquent singulièrement de mesure et de discrétion : « Le premier (baron de Breteuil), personnage présomptueux, au visage austère, aux façons brutales et bruyantes, capable enfin d'égarer son zèle jusqu'à la démence, fut l'homme d'Etat de l'entreprise ; le second (maréchal de Broglie) en fut le guerrier ; et ni l'un ni l'autre ne se mirent en peine de cacher leurs projet. « S'il faut brûler Paris, disait le baron de Breteuil, on brûlera Paris ». Et quant au maréchal de Broglie, il avait écrit au prince de Condé : « Une salve de canons ou une décharge de coups de fusils aurait bientôt dispersé ces argumenteurs et remis la puissance absolue qui s'éteint à la place de l'esprit républicain qui se forme » ; L. Blanc, ouv. préc., p. 131.

<sup>15</sup> « On avait appelé pour les commander l'Hercule et l'Achille de la vieille monarchie, le vieux maréchal de Broglie. La Reine avait mandé Breteuil, son homme de confiance, ex-ambassadeur à Vienne, homme de plume, mais qui, pour le bruit et les bravades, valait tout homme d'épée. Son gros son de voix ressemblait à de l'énergie ; il marchait à grand bruit, en frappant du pied, comme s'il avait voulu faire sortir une armée de terre... » ; Jules Michelet, Histoire de la Révolution française, tome I, à Paris, chez Jean de Bonnot, 1974, pp. 190-191.

<sup>16</sup> Il était de notoriété publique qu'une grande partie de ses succès passés devaient beaucoup à l'aide que lui apportait discrètement son frère, mais celui-ci n'était plus en 1789. Il encourait de ce fait le même reproche que le baron de Breteuil, soit celui de se payer de mots. Le 9 juillet 1789, Christian Anton Gabaléon, comte de Salmour (1755-1831), ambassadeur de Saxe à la Cour de France, s'en fit féroce l'écho dans une lettre à son correspondant au ministère : « *Le maréchal de Broglie, qui n'a paru un instant un grand homme que lorsque l'esprit de son frère, qui n'existe plus, dirigeait ses opérations, a, à Versailles, l'existence la plus singulière. Il se croît avoir fait revivre les mânes de Turenne*

déraille et le bras défaille ! Le baron de Besenval aurait peut-être pu être l'homme de la situation, mais il a déplu à la Reine <sup>17</sup>. On l'a mis à l'écart en lui confiant le commandement du peu de troupes cantonnées dans la ville de Paris <sup>18</sup>.

Les troupes rappelées par le Roi, pour l'essentielle étrangères et de ce fait d'autant plus redoutées, encerclent progressivement la capitale et prennent le contrôle de ses accès <sup>19</sup>. L'angoisse étroit le peuple des faubourgs. Les contre-révolutionnaires s'en réjouissent ouvertement. Dans l'ombre, d'autres espèrent voir naître des troubles dont ils escomptent tirer profit. Ils stipendient des journalistes sans scrupules pour que ceux-ci prédisent la famine en soutenant que les soldats sont de nouvelles bouches à nourrir et qu'ils vont intercepter à leur usage les approvisionnements de la capitale. Au spectre de la guerre civile, ils donnent comme pendant l'ombre de la famine.

Cet investissement militaire de Paris fait réagir l'Assemblée nationale : « *Les députés populaires, instruits, non pas de tous les détails d'un plan qui n'était pas connu encore en entier, et que le Roi lui-même n'a connu qu'en partie, mais qui certainement faisait craindre l'emploi de la violence, les députés populaires étaient irrités et songeaient aux*

---

*et du Grand Condé et il tient à la journée des propos d'une jactance qui serait à peine pardonnable au plus petit sous-lieutenant d'infanterie ».*

<sup>17</sup> Admis dans le premier cercle des intimes de la souveraine, il en fut subitement écarté sans explication officielle. Le bruit couru que cette disgrâce fut motivée par des avances faites à la Reine, mais cela n'est pas établi. Jeanne Campan, première Femme de chambre de la Reine Marie-Antoinette, s'en est fait l'écho dans ses *Mémoires*. Toutefois, la différence d'âge et de rang ne plaide pas en faveur de la vraisemblance de l'anecdote. De surcroît, les *Mémoires* de madame Campan sont connus pour fourmiller d'inexactitudes.

<sup>18</sup> Dans les faits. Officiellement, il est le commandant militaire de l'Ile de France, des provinces limitrophes et de la garnison de Paris. En réalité, il n'a sous ses ordres que les troupes stationnées dans la ville. Il est placé sous l'autorité du maréchal de Broglie, qui dirige les opérations projetées par le parti de la Reine et assume directement le commandement des troupes cantonnées autour de la capitale.

<sup>19</sup> « Les passages commençaient à être interceptés ; les chemins, les ponts, les promenades se changeaient successivement en postes militaires » ; L. Blanc, ouv. préc., p. 130.

*moyens de résistance* <sup>20</sup> ». Alors que ses collègues ne font que « songer », Mirabeau <sup>21</sup>, dont les motivations n'étaient pas forcément désintéressées <sup>22</sup>, agit <sup>23</sup>. Le 8 juillet, il fait suspendre les travaux de la constitution et propose de demander au Roi le renvoi des troupes, ainsi que la création à Paris d'une garde bourgeoise composée de citoyens, pour assurer la sécurité de la capitale <sup>24</sup>.

Son discours <sup>25</sup> suscite l'enthousiasme : « *Mirabeau fut couvert d'applaudissements lorsque, le 8 juillet, il s'écria : « Ont-ils prévu, les*

<sup>20</sup> Adolphe Thiers, *ouv. préc.*, page 70.

<sup>21</sup> Jean Gabriel Honoré de Riquetti, Comte de Mirabeau (1749-1791). Rejetée par la noblesse de Provence, il s'était fait élire par le Tiers-Etat. C'est lui qui avait introduit à la tribune l'abbé Sieyès, dont la proposition avait entraîné la réunion des Ordres. C'est lui encore qui, le 23 juin, à l'issue de la Séance Royale, osa le premier s'élever contre l'ordre que le Roi avait donné à l'Assemblée de se séparer immédiatement, en rappelant aux députés le serment qu'ils avaient prêté de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la nation (serment du jeu de paume).

<sup>22</sup> « Il n'est pas invraisemblable que le duc d'Orléans, voyant qu'on ne sollicitait nullement sa médiation, poussa Mirabeau à parler, afin d'embarrasser la Cour, avant qu'elle eût complété ses préparatifs de guerre. M. Droz place ici les premiers rapports de Mirabeau avec Laclos, et l'argent qu'il en aurait reçu » ; Jules Michelet, *ouv. préc.*, p. 191. Toujours à court d'argent, Mirabeau vendit ses services au plus offrant. Après avoir accepté de l'argent du duc d'Orléans par l'intermédiaire de Choderlos de Laclos, il se laissa corrompre par le parti de la Cour.

<sup>23</sup> « Mirabeau pensa que le plus sûr moyen d'intimider le pouvoir, c'était de le réduire à discuter publiquement les mesures qu'on lui voyait prendre. Il fallait pour cela les dénoncer ouvertement. S'il hésitait à répondre, s'il éludait, il était jugé ; la Nation était avertie et soulevée » ; Adolphe Thiers, *ouv. préc.*, page 71.

<sup>24</sup> *Discours et opinions de Mirabeau, précédés d'une notice historique sur sa vie*, Barthe, tome I, Paris, chez Kleffer et Aug. Caunes éditeurs, janvier 1820, 533 pp., pp. 230 et 240.

<sup>25</sup> « Il mêle dans ses paroles le respect pour le monarque aux reproches les plus sévères pour le gouvernement. Il dit que tous les jours des troupes nouvelles s'avancent ; que tous les passages sont interceptés ; que les ponts, les promenades sont changés en postes militaires ; que des faits publics et cachés, des ordres et des contre-ordres précipités frappent tous les yeux et annoncent la guerre ; Ajoutant à ces faits des reproches amers, « On montre, dit-il, plus de soldats menaçants à la Nation qu'une invasion de l'ennemi n'en rencontrerait peut-être, et mille fois plus du moins qu'on en a pu réunir pour secourir des amis martyrs de leur fidélité, et surtout pour conserver cette alliance des

*conseillers de ces mesures, les suites qu'elles entraînent pour la sécurité même du trône ? ... Ont-ils observé par quel enchaînement funeste de circonstances les esprits les plus sages sont jetés hors des limites de la modération et par quelle impulsion terrible un peuple enivré se précipite vers des excès dont la première idée l'eut fait frémir ? Ont-ils lu dans le cœur de notre bon Roi <sup>26</sup> ? ... ».* Le député de Biazot, tout en appuyant la motion, demande par amendement qu'on en retire la proposition que Mirabeau a faite de créer des « *gardes bourgeoises* » pour suppléer au renvoi des troupes.

La motion et l'amendement sont adoptés. Le 9 juillet, Mirabeau est chargé de rédiger l'adresse, ce qu'il accepte. Le texte modifié est adopté, à l'unanimité moins quatre voix, dans la séance du 9 juillet, après un nouveau discours de Mirabeau <sup>27</sup>. La suppression <sup>28</sup> des « *gardes bourgeoises* » suscite le lendemain de vives protestations à

---

Hollandais, si précieuse, si chèrement conquise et si honteusement perdue » ; Adolphe Thiers, *ouv. préc.*, page 71.

<sup>26</sup> L. Blanc, *ouv. préc.*, p. 130.

<sup>27</sup> Discours et opinions de Mirabeau..., *ouv. préc.*, pp. 240-246.

<sup>28</sup> Pour l'historien Jules Michelet, cette suppression fut une erreur : « La meilleure chose qu'elle contint, la demande d'une garde bourgeoise, fut la seule qu'on en ôta » ; Jules Michelet, *ouv. préc.*, p. 191.

l'Hôtel de ville <sup>29</sup>. Elle n'empêche pas l'Adresse, dont Mirabeau est l'auteur ou au moins l'inspirateur <sup>30</sup>, d'avoir un grand retentissement <sup>31</sup>.

---

<sup>29</sup> Une précision doit être apportée ici. Il faut, sur ce point, commencer par rappeler que, à Paris, en raison du grand nombre d'habitants, l'élection des députés aux Etats-Généraux s'est faite de façon particulière, soit au suffrage indirect. Les membres du Tiers-Etat, notamment, ont choisi des électeurs qui, réunis en assemblée, ont élu les députés et leurs suppléants. En toute logique, une fois l'élection faite, cette assemblée des électeurs aurait dû se dissoudre d'elle-même, n'ayant plus de raisons d'exister. Or, et c'est là un point essentiel pour la compréhension des événements à venir dans la capitale, les électeurs de la ville de Paris ne l'ont pas entendu de cette oreille. Arguant de la nécessité de surveiller la bonne exécution des mandats qu'ils ont confiés à leurs députés, ils ont décidé de rester assemblés. Ils vont bientôt suppléer à la carence des autorités constituées en prenant, de facto, le pouvoir à l'Hôtel de ville via la création d'un Comité permanent. Pour l'heure, les électeurs se contentent de vouloir créer une garde bourgeoise. Ils comptent sur celle-ci pour les protéger des excès des contre-révolutionnaires, mais aussi des émeutiers de la faim. L'électeur Carra affirme l'antériorité de la Commune de Paris sur le Royaume de France et l'imprescriptibilité du droit de celle-ci à se garder elle-même. Les électeurs Bonneville et Charton lui emboîtent le pas. Ils proposent que l'assemblée des électeurs se constitue immédiatement en Commune. Le peuple, massé sur la place de Grève, fait chorus. Quelques agitateurs vendus au duc d'Orléans crient de temps en temps son nom et celui de Necker, assortis de sonores vivats. Rien ne sera toutefois voté, ni même décidé, ce jour-là. La journée aura été perdue en vaines discussions. Le peuple s'enhardit, mais n'ose encore exiger. « *Les électeurs de Paris, qui, les premiers, avaient fait cette demande écartée par l'Assemblée la reprisent avec force le 10 juillet. Carra, dans une dissertation fort abstraite à la Sieyès, posa le droit de la commune, droit imprescriptible, et, dit-il, antérieur même à celui de la monarchie, lequel droit comprend spécialement celui de se garder soi-même. Bonneville, en son nom, au nom de son ami Fauchet, demandait qu'on passât à l'application, qu'on avisât à se constituer en commune, conservant provisoirement le prétendu corps municipal. Charton voulait de plus que les soixante districts fussent assemblés de nouveau, qu'on transmitt leurs décisions à l'Assemblée Nationale, qu'on s'entendît avec les grandes villes du royaume. Toutes ces motions hardies se faisaient dans la grande salle Saint-Jean de l'Hôtel de ville, par devant un peuple immense* » ; Jules Michelet, *ouv. préc.*, p. 191.

<sup>30</sup> Selon l'historien Adolphe Thiers, elle aurait été écrite par un des obligés de Mirabeau, à qui il en aurait fourni toutes les idées ; Adolphe Thiers, *ouv. préc.*, page 70.

<sup>31</sup> « Dans cette Adresse, demeurée célèbre, qu'il n'a, dit-on, point écrite, mais dont il avait fourni toutes les idées à un de ses amis, Mirabeau prévoyait presque tout ce qui allait arriver ; l'explosion de la multitude et la défection des troupes par

L'impression du document, votée comme à l'accoutumée, est réalisée immédiatement, tout aussi classiquement, par Baudoin, imprimeur de l'Assemblée Nationale, installé au 31 de la rue du Foin Saint-Jacques <sup>32</sup>. Le document, de format in-8 <sup>33</sup>, comporte quatre feuillets pour sept pages de texte et une page blanche <sup>34</sup>. Le texte est, sur le fond, une reprise du discours que Mirabeau a tenu le 8 juillet, transposé dans la bouche de l'Assemblée Nationale. Il dénonce comme dangereuse les concentrations de troupes autour de la capitale et demande le retrait des régiments étranger.

Si le fond est le même, la forme diffère. Tribun de talent, Mirabeau sait que les outrances verbales et les bons mots <sup>35</sup> qui enflamment ses auditoires tomberaient à plat à l'écrit. C'est pour cela qu'il s'est adjoint les services d'une « plume » de sa connaissance, qui lui a écrit un

---

leur rapprochement avec les citoyens. Aussi adroit qu'audacieux, il osait assurer au Roi que ses promesses ne seraient point vaines : « Vous nous avez appelés, lui disait-il, pour régénérer le royaume ; vos vœux seront accomplis, malgré les pièges, les difficultés, les périls » ; Adolphe Thiers, ouv. préc., pages 71 et 72.

<sup>32</sup> La Bibliothèque nationale de France possède deux exemplaires de cette édition.

<sup>33</sup> 20 x 13 cm environ.

<sup>34</sup> Il n'y a pas d'ornementation, si ce n'est deux traits de soulignement, d'épaisseur inégale, qui précède les mentions relatives à l'imprimeur. La pagination, placée sur le haut des pages au centre, débute à la deuxième page et s'achève avec le texte, à la septième page. Le texte de l'exemplaire étudié est parfaitement lisible, tout en comportant des passages plus clairs à la première et à la cinquième page.

<sup>35</sup> C'est lui qui, voyant que le Roi avait ordonné de faire évacuer la salle, lança à la figure du marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies, qui venait de dire à Bailly, « *Avez-vous entendu les ordres du Roi ?* » : « *Oui, Monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggéré au Roi, mais vous n'avez ni voix ni place, ni droit de parler. Cependant, pour éviter tout délai, allez dire à votre maître que nous sommes ici par la puissance du peuple et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes* » (la phrase a été reformulée après coup, mais le sens était bien celui-là). C'est Mirabeau toujours qui couvrit de ridicule les députés qui tenaient pour le caractère impératif de leurs mandats en leur lançant qu'ils n'avaient qu'à laisser leurs cahiers (de doléance) sur leur banc et que ces cahiers siègeraient aussi bien qu'eux. *Etc.*

argumentaire subtil <sup>36</sup> jouant sur cinq registres : flatteries, insinuations, raisonnement, menaces et suppliques.

Flatteries d'abord, et non des moindres, pour le Roi, qualifié de « *plus pur* » et de « *plus vertueux des princes* ». Insinuations au travers de l'affirmation selon laquelle le Roi aurait été trompé par des mauvais conseils <sup>37</sup>. Raisonnement dans l'observation selon laquelle les prisonniers <sup>38</sup> que le peuple avait délivrés se sont livrés <sup>39</sup>. Feu d'artifices de menaces à peine voilées ensuite, dans l'affirmation que rien n'empêchera l'Assemblée de mener à bien sa mission de donner une constitution à la France <sup>40</sup>, puis dans le fait de soutenir que l'arrivée des troupes pourrait pousser le peuple des provinces à prendre les armes pour voler au secours de ses Représentants en marchant sur la capitale et le peuple

---

<sup>36</sup> Le texte vise à obtenir l'assentiment du Roi. Le premier et le dernier des registres choisis cherchent en conséquence à se concilier ses bonnes grâces, l'un par la flatterie, l'autre par la supplication. Les trois registres intermédiaires accroissent progressivement la pression pesant sur le monarque en essayant de jouer de leviers que l'on sait avoir du poids sur sa personnalité. L'insinuation, en tentant d'instiller le doute dans son esprit, cherche à tirer profit de l'indécision qui est l'un des traits de son caractère. Le raisonnement fait appel à son intelligence tout en jouant sur le lien qu'il a tissé de longue date avec son peuple. Les menaces, enfin, marquent le crescendo de la manœuvre. Elles portent d'autant plus que la faiblesse du caractère du Roi est de notoriété publique. La supplique finale fait habilement retomber la tension, sans atténuer pour autant la portée des arguments.

<sup>37</sup> « Si ceux qui ont donné ces conseils à notre Roi avaient assez de confiance dans leurs principes pour les exposer devant nous, ce moment amènerait le plus beau triomphe de la vérité ».

<sup>38</sup> Onze gardes emprisonnés le trente juin pour avoir refusé de charger leurs armes à cartouches lors d'une opération visant à réprimer une manifestation populaire avaient été libérés le soir même par le peuple, qui avait fraternisé avec les soldats chargés de l'arrêter. L'Assemblée supplia le Roi de faire preuve de clémence. Celui-ci demanda en retour que les gardes se livrassent au préalable, ce qu'ils firent. Il donna immédiatement l'ordre de les mettre en liberté.

<sup>39</sup> « Votre Majesté a vu récemment tout ce qu'elle peut pour son peuple ; la subordination s'est rétablie dans la capitale agitée ; les prisonniers mis en liberté par la multitude, d'eux-mêmes ont repris leurs fers ; et l'ordre public, qui peut-être aurait coûté des torrents de sang si l'on eût employé la force, un seul mot de votre bouche l'a rétabli ».

<sup>40</sup> « La France ne souffrira pas qu'on abuse le meilleur des Rois, et qu'on l'écarte, par des vues sinistres, du noble plan qu'il a lui-même tracé ».

de Paris à se soulever, provoquant ainsi « *une suite horrible de malheurs* ».

Bouquet final de menaces enfin dans le fait d'évoquer le spectre de mutineries dans les troupes françaises, dans celui d'invoquer le risque de porter atteinte au calme nécessaire aux travaux de l'Assemblée, et même dans l'audace d'agiter le chiffon rouge des révolutions <sup>41</sup>. Recherche de contraste *in fine* dans le choix de faire retomber la pression en adoptant le ton de la supplique au travers d'une demande de renvoi des troupes et plus particulièrement des troupes étrangères, dont la présence est odieuse au peuple <sup>42</sup>.

L'écrit est habile et l'autorité de Mirabeau est suffisamment affirmée pour espérer qu'il puisse porter ses fruits, mais le Parti de la contre-révolution a prévu et paré le coup. Le soir même du discours de Mirabeau, la reine a commencé à seriner au Roi qu'il ne doit rien céder et son autorité sur son époux est telle que celui-ci, dûment chapitré, va s'exécuter sans barguigner.

L'adresse est présentée au Roi, le samedi 11 au matin, par une députation de vingt-quatre membres de l'Assemblée. Le Roi s'en tient aux instructions que lui a données la Reine. Il refuse de s'étendre sur les raisons de l'encerclement de Paris par les régiments étrangers à son service et coupe court à la discussion en affirmant que ces troupes ne sont là que pour garantir la sécurité publique. Il ajoute immédiatement que celles cantonnées à Versailles sont spécialement en charge de la protection de l'Assemblée nationale.

Quelques députés plus courageux que les autres insistent. De ce ton sec que prennent parfois les timides pour décourager les importuns, le Roi leur répond que, s'ils craignent pour leur sécurité ou pour la sienne,

---

<sup>41</sup> « De grandes révolutions ont eu des causes bien moins éclatantes ; plus d'une entreprise fatale aux Nations s'est annoncée d'une manière moins sinistre et moins formidable ».

<sup>42</sup> « Sire, nous vous en conjurons au nom de la Patrie, au nom de votre bonheur et de votre gloire ; renvoyez vos soldats aux postes d'où vos conseillers les ont tirés ; renvoyez cette artillerie destinée à couvrir vos frontières ; renvoyez, surtout, les troupes étrangères, ces alliés de la Nation, que nous payons pour défendre et non pour troubler nos foyers ».

il déplacera l'Assemblée nationale à Soissons ou à Noyon et ira s'établir à Compiègne. Le procédé, bien que cousu de fil blanc, est habile. Persister dans leur demande serait, pour les députés, prendre le risque de passer pour des lâches. La délégation, penaude, revient à l'Assemblée nationale expliquer qu'elle n'a rien obtenue.

Le découragement général qui a gagné l'ensemble de ses membres fait qu'elle ajoute qu'il serait vain de tenter de faire changer le Roi d'avis. Mirabeau insiste pour qu'un nouveau débat sur la question ait lieu l'après-midi même. L'Assemblée nationale lui octroie cette concession. D'emblée, le tribun, toujours combatif, explique qu'il ne faut rien céder, qu'il faut, au contraire, revenir à la charge : « *Nous avons demandé la retraite des troupes et non à fuir devant elles : il faut insister encore et sans relâche* <sup>43</sup> ». Peine perdue. Le gros de l'Assemblée nationale a déposé les armes sans combattre, à la seule vue des mines déconfites des membres de la délégation éconduite.

L'ambiance est aux concessions, sinon à une capitulation sans conditions. Jouant sur du velours, « *le comte de Crillon propose de s'en fier à la parole d'un Roi honnête homme* <sup>44</sup> ». Mirabeau rétorque : « *La parole d'un Roi honnête homme est un mauvais garant de la conduite de son ministère ; notre confiance aveugle dans nos rois nous a perdus* ». Il ajoute : « *Nous avons demandé la retraite des troupes et non à fuir devant elles : il faut insister encore et sans relâche* <sup>45</sup> ». Il est entendu, mais pas écouté. L'Assemblée se sépare sans rien décider.

---

<sup>43</sup> *Discours et opinions de Mirabeau, précédés d'une notice historique sur sa vie*, Barthe, tome I, Paris, chez Kleffer et Aug. Caunes éditeurs, janvier 1820, 533 pp., pp. 246-248.

<sup>44</sup> Adolphe Thiers, *ouv. préc.*, page 72.

<sup>45</sup> *Discours et opinions de Mirabeau...*, *ouv. préc.*, pp. 246-248.

C'était le 11 juillet. Le soir même, le Roi renvoyait Necker <sup>46</sup>. Trois jours plus tard, la Bastille était prise !

### Fin du texte

---

<sup>46</sup> Jacques Necker (1732-1804), banquier à Genève puis à Paris. Rien de prédestinait cet homme d'argent, retiré en Suisse fortune faite avant quarante ans, à faire de la politique. C'est son *Essai sur la législation et le commerce des grains*, dans lequel il dénonçait la liberté du commerce des grains prônée par les physiocrates, qui attira sur lui l'attention du pouvoir. Poussé par le parti philosophique, dont il avait adopté les idées, il fut nommé en 1776 par le Roi Conseiller des Finances et Directeur général du trésor royal, puis, l'année suivante, Directeur général des Finances. Il le resta jusqu'à 1781, date à laquelle il donna sa démission, ce qui mit un terme à son premier ministère. Les mesures qu'il avait prises (pour réduire les dépenses de la Maison du Roi, corriger les abus en matière de pensions, réformer les prisons, *etc.*) lui avaient valu une large notoriété populaire, tandis que le fait que sa politique avait largement contribué au creusement de la dette publique (notamment par la réalisation d'emprunts par constitution de rentes viagères alors que l'espérance de vie croissait) était oublié du plus grand nombre. Confronté à l'échec de la politique mise en œuvre par Brienne, le roi accepta, en août 1788, à l'instigation de la Reine qui misait sur la popularité du Genevois pour redresser la situation, de renvoyer son premier ministre et de rappeler Necker au pouvoir, alors qu'il n'aimait guère celui-ci. Moins d'un an plus tard, le Parti de la contre-révolution, en la personne du comte d'Artois, qui en était avec la Reine la cheville ouvrière, demandait au monarque de décréter Necker d'accusation au prétexte que celui-ci, en jouant de sa popularité, aurait cherché à affaiblir l'autorité royale. Tout en refusant de s'abaisser à une telle injustice, Louis XVI accepta de sacrifier son ministre : « *Il m'a promis de se retirer sans bruit si ses services déplaisaient. Je réponds de sa soumission et il obéira à l'ordre que je lui enverrai* ». Informé le soir même par un messenger royal de son renvoi et de l'ordre qui lui était donné de se retirer à l'étranger, Necker, sans émettre la moindre protestation, partit au petit matin avec sa famille pour Bruxelles où il arriva le jour même sans encombre.